



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat

Date de l'annonce publique de la séance:
03.12.2009

Date de la convocation des conseillers :
03.12.2009

point de l'ordre du jour no:
8

**Délibération du Conseil Communal
de la Ville d'Esch-sur-Alzette**

Séance publique du 11 décembre 2009

Présents: Mutsch, bourgmestre, Braz, Hinterscheid, Tonnar, échevins, Maroldt, Hannen, Jaerling, Hildgen, Knaff, Codello, Zwally, Wohlfarth, Weidig, Becker, Baum, conseillers, Clement, secrétaire communal.

Absents : Spautz, échevin, Snel, Roller, Huss, conseillers communaux

Le Conseil Communal;

Objet: Surré : vente de 200 actions

Vu les statuts coordonnés du 16 juin 1989 de Surré S.A. ;

Vu la décision du conseil d'administration de Surré S.A. du 31 mars 2009 donnant son accord de principe pour la cession à LuxEnergie des actions détenues dans Surré S.A. par les différents autres actionnaires ;

Vu la proposition de rachat de LuxEnergie ;

Vu l'analyse afférente de Monsieur Paul Laplume de la société XINEC du 16 avril 2009 ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi ;

d é c i d e

par 13 voix oui et 2 abstentions

de céder les 200 actions détenues par la Ville d'Esch-sur-Alzette à LuxEnergie S.A. pour un montant de 164.264.--€.

En séance

date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 11.12.2009.
Pour expédition conforme,
Le secrétaire communal,

Le bourgmestre

suivent les signatures